

## "L'enjeu" dans 30 jours d'Europe (Décembre 1978)

**Légende:** En décembre 1978, le mensuel 30 jours d'Europe publie une intervention d'Emilio Colombo, président du Parlement européen, consacrée aux enjeux des prochaines et premières élections des représentants de l'Assemblée au suffrage universel direct.

**Source:** 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Décembre 1978, n° 245. Paris: Service de presse et d'information de la Commission des Communautés européennes. "L'enjeu", auteur:Colombo, Emilio.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/l\\_enjeu\\_dans\\_30\\_jours\\_d\\_europe\\_decembre\\_1978-fr-c5685c91-d560-461b-a8fb-15ecc006a228.html](http://www.cvce.eu/obj/l_enjeu_dans_30_jours_d_europe_decembre_1978-fr-c5685c91-d560-461b-a8fb-15ecc006a228.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/12/2013

## L'enjeu

A la veille de la première élection du Parlement européen au suffrage universel, qui représente une des nouvelles chances de la Communauté européenne, il m'importe, dans une certaine confusion qui s'est instaurée dans ce débat, de préciser quel est réellement l'enjeu de cette élection.

A commencer par le problème des pouvoirs sur lesquels se concentrent les réactions, je tiens à rappeler que les pouvoirs de notre Assemblée sont définis par ces textes ratifiés par l'ensemble des États membres et que l'actuel Parlement européen de 198 membres a accompli sa mission dans le strict respect des compétences qui lui sont attribuées. Ainsi, il a exercé son rôle budgétaire, son rôle de propositions, son rôle de contrôle et enfin son activité de participation à la fonction législative communautaire, d'une manière efficace, afin que des domaines de la vie publique qui ne relèvent pas des seules compétences nationales – ce qui est le cas dans certains aspects de la politique communautaire – soient soumis à un contrôle démocratique.

## Les compétences

Le Parlement élu au suffrage universel direct correspond à celui qui est né des traités et poursuivra son action dans le strict respect de ses compétences. En effet, personne n'a jamais considéré que le Parlement élu directement en viendrait à outrepasser ses droits et ses pouvoirs ou qu'un parlementaire européen pourrait abuser de son mandat. Il serait même indécent de croire que des parlementaires se feront élire pour violer les traités.

Il est par contre, légitime de vouloir que les compétences de ce Parlement augmentent. Néanmoins, pour que cela intervienne, il faut que l'ensemble des États membres soit d'accord. Il faut surtout modifier les traités et je pense, pour ma part, que ces traités doivent évoluer, car toute vie est faite d'évolution et de progrès.

Vouloir, d'ores et déjà, décréter que la Communauté n'évoluera pas, me paraît être un refus de la Communauté elle-même.

Il n'y aura pas de décision unilatérale du Parlement élu au suffrage universel direct parce que cela n'est pas possible. Il n'y aura pas de coup d'État du Parlement européen. Il faut, à tout moment, rappeler que les parlementaires ne seront pas élus pour s'opposer aux pouvoirs exécutifs et législatifs nationaux, mais pour exercer un contrôle démocratique de la politique européenne avec le soutien populaire. L'enjeu de cette élection c'est, d'abord, l'application des traités, car cette élection était prévue dans le Traité de Rome en son article 138 et cela, dès 1958. Par ailleurs, il est le moyen de donner à ce Parlement qui doit être la conscience critique de l'Europe un rapport direct avec la population européenne qui n'a pas le droit d'être exclue de l'évolution des institutions européennes. Par les élections directes, ils deviendront les juges et les bâtisseurs de ce continent.

## L'équilibre des institutions

Le Parlement européen a toujours poussé en avant le développement de la Communauté et même la coopération politique entre les pays européens, membres de la Communauté. Il a, notamment, cherché – et il y est parvenu – à réaliser un équilibre nouveau entre les institutions communautaires surtout entre lui-même et la Commission, institution dont le caractère communautaire est le plus évident. Ce Parlement qui a toujours, aux moments les plus difficiles, lorsque sévissait la crise dans la vie communautaire, aidé à surmonter les grands problèmes, transmet au Parlement directement élu cet héritage qu'il pourra valoriser, grâce au soutien populaire. L'élection du Parlement européen au suffrage universel est un pas important vers l'Europe des citoyens.

Il ne faut pas, sur le plan européen, se contenter d'un débat de spécialistes du droit constitutionnel. En effet, l'Europe qu'il s'agit de construire, l'Europe que nous construisons, est celle des réalités, car aucune économie nationale n'est capable de sortir seule de la crise et aucune économie nationale ne serait même capable de se maintenir seule dans la prospérité. Du fait de l'interdépendance de nos économies, et afin que l'Europe ne soit pas seulement celle des marchands, nous devons la parfaire et la livrer entièrement à la

démocratie.

### **Être Européen**

Il y a, en fait, deux raisons pour vouloir cette union. Deux raisons pour être Européen. Par solidarité, pour permettre l'union entre les peuples d'une même culture, d'une même tradition et défenseurs des mêmes droits humains, et par intérêt. En effet, si vous n'étiez intéressé qu'au seul avenir de votre pays et à son progrès, il vous faudrait, par égoïsme, choisir la voie de la construction européenne, car l'action solitaire d'un État le condamnerait à s'isoler et donc à étouffer.

Il n'y a guère d'autre alternative que l'Europe, si l'objectif que nous voulons atteindre est la paix et la prospérité des peuples. L'élection au suffrage universel direct du Parlement européen est un élément pour permettre la réalisation de cette Europe.